

**MONTSAUCHE-LES SETTONS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020**



Date de la convocation: 25 novembre 2020

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 13 pouvoir: 2 absent : 2

**Etaient présents** : Mme LECLERCQ ; Mmes BOUCHE-PILLON, GASPARD, HABERT, MAHE-JANSSEUNE, MEYER, RACITI; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER, MORIZOT et VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés** : Mme GOUSSOT a donné pouvoir à Mme LECLERCQ et Mme BILLIER a donné pouvoir à M.VOILLOT

Mme BOUCHE-PILLON Marie-Claudine a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 ; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Madame le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2020. Madame RACITI demande une précision sur la demande de location de parcelles faite par VALOCIME. Le compte-rendu est validé.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaiterait ajouter l'étude d'un dossier d'aide sociale à l'ordre du jour : Le conseil municipal valide cet ajout.

▪ **Aide sociale**

Présentation d'une demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'accompagnement au SAVS « Le Morvan » de Monsieur A.... B.....

Le conseil émet un avis favorable.

▪ **Demande de DETR pour la sécurisation de l'école**

Il est nécessaire de sécuriser le bâtiment communal accueillant l'école maternelle-primaire des « Eaux Vives » contre les intrusions et le feu.

Pour cela, les plans d'évacuation et d'intervention de l'école doivent être mis aux normes, les fenêtres doivent être sécurisées par la pose de rideaux occultants et la porte de la classe de maternelle donnant sur l'extérieur doit être renforcée.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 5872,00€ HT.

Le projet étant éligible à la DETR à hauteur de 80%, une subvention de 4697,00€ HT est sollicitée au titre de la DETR.

▪ **Plan de financement de l'aménagement des jardins de la Maison Intergénérationnelle**

Le projet d'aménagement du jardin de la Maison Intergénérationnelle est en cours. Ce jardin accueillera les résidents mais sera également un espace public.

PLAN DE FINANCEMENT JARDINS MON TSAUCHE - VILLAGE DU FUTUR				
DEPENSES HT		RECETTES HT		
Maitre d'œuvre -date ?	8 400,00	CD58-contrat-cadre	32 000,00	32,0
Travaux	48 000,00	CRBFC ENVI	35 500,00	35,5
Aléas ?	1 000,00	CAF	5 000,00	5,0
SIEEEN	15 000,00	SIEEEN	7 500,00	7,5
Jeux / équipement	22 450,00			0,0
Bancs/hotel à insectes (ESAT)	1 850,00			0,0
Banc connecté	3 200,00			0,0
Arbres	100,00			0,0
		Autofinancement	20 000,00	20,0
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 000,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100,00</b>

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté par Madame le Maire.

▪ **Projet de la future gestion du camping municipal de la Faye**

Monsieur JACQUEMANT prend la parole pour présenter la proposition envoyée par CAMPINGCAR PARK. Plusieurs conseillers indiquent qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier la proposition car le document a été transmis tard.

Plusieurs questions sont soulevées notamment le coût a priori élevé pour le bénéfice attendu ou le coût des travaux préparatoires non compris dans la proposition...

Un comparatif avec le coût de la réhabilitation du camping (rénovation....) est demandé.

Proposition de composition d'un groupe de travail sur ce sujet : MORIZOT Alain, MEYER Lysiane, BOUCHE-PILLON Marie-Claudine, GASPARD Gisèle, HABERT Nicole, VOILLOT Gilles.

▪ **Renouvellement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles communales**

Deux parcelles étaient mises à disposition d'un habitant à titre gratuit pour entreposer son matériel professionnel jusqu'au 30.11.2020. Cet habitant souhaite continuer à bénéficier de ces parcelles.

Le conseil accepte de prolonger cette mise à disposition jusqu'au 31.12.2022.

▪ **Renouvellement convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

La convention conclue avec l'ATD Nièvre Ingénierie pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire...) arrive à son terme le 31.12.2020.

Le conseil accepte la prolongation de cette convention pour l'année 2021 aux conditions tarifaires suivantes :

- Un forfait annuel de 1,50 € par habitant de la commune
- Pour chaque instruction d'un:

\* permis de construire: 75 € TTC,

\* certificat d'urbanisme d'information (CUa): instruit par la Commune

\* certificat d'urbanisme opérationnel (CUb): 30 € TTC

\* déclaration préalable: 52,50 € TTC

\* permis de démolir: 60 € TTC

\* permis d'aménager: 90 € TTC

▪ **Assurance du Personnel**

Madame le Maire propose de modifier le contrat souscrit auprès de GROUPAMA afin de couvrir les agents IRCANTEC pour les risques « Maladie Ordinaire-Maladie Grave-Accident de service-Maladie Professionnelle » avec un taux de cotisation égal à 1.10% de la masse salariale correspondante à la catégorie d'agents couverte. Le conseil valide la souscription dudit contrat.

▪ **Désignation du représentant de la commune au Parc Naturel Régional du Morvan**

Jessica RACITI et Jean-Pierre GIRARD sont désignés respectivement représentante titulaire et représentant suppléant de la commune auprès du Parc Naturel Régional du Morvan

▪ **Désignation du représentant de la commune à l'AG d'Activital**

Jessica RACITI se propose et est désignée comme représentante de la commune à l'Assemblée Générale d'Activital.

▪ **Demande de participation à la Communauté de communes au financement des Maîtres-Nageurs**

Le conseil demande à la Communauté de communes de participer au financement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs à hauteur de 1 500,00€.

▪ **Décision Modificative Budget communal**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au virement de crédits suivant sur le budget communal 2020:

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65548 : Autres contributions	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

▪ **Renouvellement du certificat d'authentification pour la transmission des actes au contrôle de légalité**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler le certificat électronique de la Commune servant pour le passage par voie dématérialisée des actes aux contrôles de légalité.

Acceptation du renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un coût total de 270,00€HT auprès de la société ChamberSign.

▪ **Règlement de la régie des photocopies**

Le coût de l'indemnité de régie versée étant supérieur aux recettes des photocopies, le conseil souhaite fermer ladite régie et indique que les photocopies ne seront plus proposées au secrétariat (le service étant possible au Centre Social).

▪ **Maintien de la Poste sur la commune**

La commune a reçu une proposition de la part de la Poste pour transférer le bureau de Poste sous forme d'agence postale dans les locaux de la Mairie (au plus tôt en décembre 2021).

Une contrepartie financière est proposée : 1046€ mensuel pour couvrir le financement de la nouvelle agence (salaire de l'agent...) ainsi qu'une subvention d'environ 35 000€ pour rénover la Mairie en vue de l'accueil de cette nouvelle agence.

Plusieurs questions se posent : quels horaires seront proposés ? quel agent sera en charge ? .....

Madame HABERT se propose de travailler sur les plans communiqués.

Aucune décision ferme n'est actée.

▪ **Règlement des demandes d'accueil d'enfants domiciliés sur d'autres communes**

Jusqu'à présent, l'accueil des enfants domiciliés sur les autres communes étaient à chaque fois autorisé.

Mais des questions à présent se posent notamment par rapport au nombre d'enfants qui peuvent être accueillis en terme de sécurité.

Un couple de parents a été reçu pour changer leur enfant d'école au profit de Montsauche-les Settons.

Un échange est opéré sur le cas de l'élève.

Le conseil indique qu'il n'est pas en mesure de juger cette demande de transfert sans avoir eu la demande d'une personne extérieure compétente (psychologue...).

▪ **Convention de fourniture des repas de la cantine pour le repas du midi**

Acceptation du renouvellement de la convention tripartite de fourniture de repas avec le collège et le conseil département de la Nièvre au prix unitaire de 3.25€.

Madame le Maire fait une information sur le personnel communal :

- Une personne en CDD a été embauchée au ménage des locaux municipaux et pour l'accueil des enfants à la cantine
- L'arrêt de travail d'un des agents du service administratif a été prolongé
- Les dossiers de retraite de deux agents de la commune devraient être soldés prochainement : un au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'autre au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

▪ **Questions diverses**

- Un litige concernant les travaux de la Maison Intergénérationnelle est apparu avec une des personnes riveraines : Monsieur JACQUEMANT en charge du dossier en informe les conseillers.

- Un article de l'Obs a été publié concernant Montsauche-les Settons en indiquant qu'un trafic de drogue avait eu lieu sur la commune : Madame le Maire va faire valoir son droit de réponse par un courrier validé par le conseil.
- Société BYWARE a fait une étude préliminaire pour l'implantation d'éolienne : 3 zones éligibles sur la commune.
- Candidature de la commune au label Pavillon Bleu déposée pour 2021 : cette année, le travail a été réalisé par Jessica RACITI.
- Un problème de conformité de l'eau de consommation a été constaté à Montgirault courant novembre: le problème a été rapidement résolu grâce à l'intervention de la SAUR.
- Une personne proposant des stages de chant a contacté la mairie pour proposer ses activités
- Un rendez-vous est prévu avec l'association « Morvan Terres de résistance »
- Demande d'un habitant pour racheter une parcelle transmise à la commune par donation : cette parcelle devrait servir pour l'aménagement d'un parking pour l'accueil des touristes vers le lac des Settons
- Demande de subventions par l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) : a priori les demandes de subventions seront repoussées pour le budget 2022.
- L'ancienne perception devrait être louée par un particulier à partir de mi-décembre
- L'ascenseur des « Bergeronnettes » est en panne depuis début août : un expert en assurance est intervenu suite à la lenteur d'intervention de la société en charge de la réparation et au coût demandé par cette dernière.
- Projet « Ages et Vie » : le terrain des « Noisetiers » ne convenant pas a priori ; la société cherche une autre parcelle.
- Un projet d'agrandissement du Proximarché est en cours
- Bulletin municipal : BAT doit arriver lundi
- Colis de fin d'année pour les personnes âgées sont arrivés
- Empoisonnement de chats sur un hameau de la commune : une main courante au nom de la commune a été déposée

**Séance levée à 23h25.**

